



## SECTION CAP FEMININE ECKWERSHEIM SAISON 2026/2027

### REGLEMENT

#### SECTION COURSE A PIED :

2026 / 2027 - 13ème saison de la section CAP du Vélo Club d'Eckwersheim (VCE).

Section encadrée par **Samir BAALA**, coach sportif représentant la société Coaching Baala et **Baptiste BACHELET**, encadrant étudiant STAPS et alternant au VCE.

Section « Sport et Loisirs » féminine ouverte aux femmes de tout âge (majeures et de tous niveaux).

La section CAP féminine fait partie intégrante du Vélo Club Eckwersheim. De fait, les décisions et orientations sont prises par le Bureau de la section CAP et sont validées par le comité du Vélo-Club. L'adhésion au Vélo Club Eckwersheim n'est pas seulement liée au paiement d'une cotisation mais bien au partage de cet investissement mutuel dans un but commun.

#### Bureau CAP :

4 membres se réunissent pour gérer l'organisation de la section, mener des réflexions, et prendre des décisions.

Aude Schruoffeneger : [audesc@gmail.com](mailto:audesc@gmail.com) (Responsable de la section)

Christiane Martig : [ch.martig@icloud.com](mailto:ch.martig@icloud.com)

Céline Muller : [celine.muller.70@gmail.com](mailto:celine.muller.70@gmail.com)

Carine Vandermarlière : [les\\_vander@hotmail.com](mailto:les_vander@hotmail.com)

#### LES SEANCES :

2 séances hebdomadaires (mardi et jeudi)

Les séances auront lieu du **1<sup>er</sup> septembre 2026 au 30 juin 2027**.

Il n'y aura pas de séances coachées durant une partie des congés scolaires.

La salle socioculturelle d'Eckwersheim n'est pas disponible à certaines dates en janvier/février (utilisée par une autre association).

Les séances auront lieu à l'extérieur durant cette période.

Une séance supplémentaire le samedi matin pourra être proposée mensuellement selon la disponibilité de l'entraîneur.

-----Séances ENCADREES :

- 1) Chaque mardi 20H salle socioculturelle d'Eckwersheim / stationnement sur le parking de la salle socioculturelle. Vestiaires et toilettes sur place : footing et séance de renforcement musculaire avec Baptiste Bachelet
- 2) Chaque jeudi 20H autour du stade d'athlétisme de Brumath : footing et séance de fractionné avec Samir Baala.

**QUELQUES REGLES :**

- › Ponctualité pour le respect de toutes
- › Régularité dans les séances
- › Travail et entraide de groupe
- › Respect des locaux et des vestiaires mis à disposition par le club et par la commune
- › Respect des athlètes et du coach – toute insulte ou manque de respect seront sanctionnés
- › Séances maintenues par tous les temps
- › Aide et investissement au club lors des manifestations
- › Le Bureau CAP et le Comité Directeur du VCE, en cas de non-application des présentes règles, se réservent le droit d'exclure l'athlète du club.

**INSCRIPTION :**

Tarif :

**160 € de frais obligatoires d'adhésion pour toute la saison 2025/2026.**

**Ce montant comprend :**

**-la somme de 80 € qui représente la cotisation au Vélo Club Eckwersheim.**

**-la somme de 80 € sous forme de don de participation à la vie et à l'organisation du club et de la section CAP.**

**-80 € pour une demi-saison (de septembre à janvier ou de février à juin) sans établissement de CERFA (voir ci-dessous.)**

**IMPORTANT :** Si vous êtes imposable, le montant total de votre inscription est déductible des impôts. Dans ce cas, le coût réel pour votre inscription sera seulement de 54,40 € puisque vous bénéficierez d'un crédit d'impôt fiscal par CERFA de 66% du montant (don et cotisation), établi par le trésorier du VCE (soit 66% de 160€ = 105,60 € à déduire).

Le justificatif (CERFA) pour vos impôts, vous sera envoyé directement à la suite de votre inscription. A conserver.

Toutes les adhérentes sans exception doivent payer leur inscription (cotisation et don) au VCE. Aucune adhésion ne sera remboursée.

L'adhérente renonce à faire valoir toute revendication de quelque nature que ce soit auprès du Vélo Club d'Eckwersheim et de la section CAP, en particulier en matière de blessure, d'accident, de malaise physique ou de vol lors de sa participation aux entraînements de la section ou du club, lors de sorties sportives diverses ou lors de ses participations aux courses.

Elle se porte garante en cas de détérioration volontaire occasionnée durant toute pratique.

**Le club n'est pas affilié à la Fédération Française d'Athlétisme.**

**Une garantie individuelle d'accident ou un contrat de prévoyance pourront être soucrits auprès de votre assureur, pour une indemnisation en cas de blessure.**

-Adhésion globale valable du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 30 juin 2027.

**-La délivrance d'un certificat médical pour la saison est obligatoire. Ce certificat doit couvrir la période du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 30 juin 2027 afin de valider l'inscription.**

-Le club n'accepte pas les chèques ANCV ni les coupons sport.

-Une attestation de paiement de 160 € peut être fournie pour toute participation CE sur simple demande écrite.

**INSCRIPTIONS EN LIGNE : <https://tenues.vce1922.com/formulaire-adhesion-cap-vce/>**

Inscription et paiement en ligne directement sur le site.

### **MODALITES :**

L'inscription est souscrite pour une saison complète et ne peut être résiliée en cours d'année.

Aucun remboursement ne pourra être dû à l'adhérente quel que soit le motif de départ de la section. D'autre part, en cas de force majeure, toute séance annulée par le coach sera reportée selon un accord commun.

Aucune personne mineure ne peut être acceptée dans le groupe.

Dans un souci de respect des règles de sécurité, Samir Baala déclare avoir connaissance de ses obligations en la matière et dispose d'un Brevet d'Educateur Sportif et d'un brevet de secourisme.

Il est demandé de signaler au coach tout départ de l'entraînement lorsque l'on ne souhaite pas ou l'on ne peut pas rester durant toute la séance.

### **TENUES**

Tenues pour les courses disponibles aux frais de l'adhérente (sans obligation).

Commandes sur le site : <https://tenues.vce1922.com> (commandes passées 2X/an).

Afin de faire connaître le club, chaque adhérente est invitée à porter la tenue du club lors de toute épreuve sportive à laquelle elle participe au nom du club.

### **COURSES :**

Suite aux entraînements, la section propose (sans obligation) un planning de courses chronométrées programmées par les différents clubs de la région.

Merci de vous inscrire aux courses sous le nom du club : CAP VC Eckwersheim.

### **VOYAGES CAP**

Les voyages organisés par la section CAP du VCE une fois par saison seront proposés en exclusivité aux membres de la section, puis ouverts aux conjoints dans la limite des places disponibles.

Voyages limités à 24 personnes.

50€ de frais d'adhésion à régler par chèque à l'ordre du VCE pour les non-membres (conjointes uniquement .)

### **COMMUNICATION:**

Page Facebook / Instagram de la section : CAP VC ECKWERSHEIM

### **EQUIPEMENT :**

-Importance de l'acquisition d'une bonne paire de chaussures de running pour l'extérieur / attention à l'usure de l'amorti.

- FRONTALES ET / OU GILETS REFLECHISSANTS OBLIGATOIRES la nuit sur la chaussée.

L'accès à l'entraînement pourra vous être refusé si cette condition de sécurité n'est pas remplie.

- UNE PAIRE DE BASKETS PROPRES à prévoir le mardi soir lors de l'utilisation de la salle socioculturelle.

- Un tapis pour la salle socioculturelle
- Bouteille d'eau pour l'hydratation

### **DIVERS :**

#### **-Partenariat et avantages du VCE :**

Magasin RUNNING CONSEIL (à Strasbourg et Haguenau).

Se renseigner sur les autres partenaires.

### **MANIFESTATIONS :**

A l'occasion des manifestations organisées par le VCE, il sera demandé aux adhérentes d'apporter leur contribution par la confection d'une pâtisserie ou par une présence physique le jour J, d'une aide à la préparation ou au rangement selon les besoins. Le bénéfice engendré lors d'une manifestation permet au club de subsister et de se développer. Toute aide profite à créer une dynamique dans le club.

La Section CAP existe également grâce à l'appui du VCE et à l'implication de toutes.

**POUR MEMOIRE : COURSES NATURA CAP LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2026**